



Association loi 1901

Adresse postale :  
Association Gardez les Caps  
Mairie de Plévenon - Rue du Cap - 22240 Plévenon  
Tél. : 02 96 41 32 78  
gardezlescaps@orange.fr  
<http://gardezlescaps.over-blog.com>

Commission Particulière du Débat Public  
Monsieur Antoine Dubout  
Président  
16, rue de la Morgan  
Bâtiment Energie 22, porte B, 1er étage  
22360 LANGUEUX

Paris, le 23 avril 2013

Monsieur le Président, *cher Monsieur,*

Lors de la réunion du Débat public à Matignon le 10 avril, Madame Tillon, Conseillère générale du canton de Matignon a, entre autres, présenté les opposants au projet Ailes Marines comme des défenseurs d'intérêts particuliers, patrimoniaux.

Son intervention ayant clos la réunion, je n'ai pu lui répondre au nom de l'association « Gardez les Caps », opposée à ce projet.

Je ne peux accepter de tels propos et je souhaite leur apporter un démenti formel en ce qui concerne « Gardez les Caps », dont l'objet est la défense de l'environnement, en tant que patrimoine commun, et le développement harmonieux des activités économiques en baie de Saint-Brieuc.

Par avance, je vous remercie de l'écho que vous voudrez bien donner à ce courrier. Je joins la lettre qui est envoyée, aujourd'hui, à Madame Tillon.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée. *et*

*à mon meilleur souvenir,*

Dominique de Lantivy  
Président de Gardez les Caps



Mairie de Plévenon, rue du Cap, 22240 Plévenon.  
e.mail : [gardezlescaps@orange.fr](mailto:gardezlescaps@orange.fr)  
Blog : <http://gardezlescaps.over-blog.com>  
Tél.: 02.96.41.32.78

Conseil général des Côtes d'Armor  
Madame M.R Tillon  
Conseillère du Canton de Matignon  
9 Place du Général de Gaulle  
CS 42371  
22023 Saint-Brieuc CEDEX 1

Le 19 avril 2013

Madame la Conseillère,

Lors de votre intervention à la fin de la réunion du Débat public à Matignon, vous avez présenté les opposants au projet d'Ailes Marines comme défendant des intérêts particuliers. Les termes exacts, repris du "Verbatim" du Débat public, sont les suivants : « *Certains s'élèvent contre l'éolien offshore. J'observe simplement que c'est quelque fois pour préserver des éléments de patrimoine, des éléments de paysages qui auraient sans doute été rejetés avec des règles que nous avons aujourd'hui de débat public et avec le rôle que certaines associations peuvent avoir aujourd'hui contre la construction ou l'élaboration de ce projet comme d'autres projets parfois...* ».

Cette phrase laisse entendre que les opposants au projet d'Ailes Marines défendent des intérêts patrimoniaux. Elle semble, aussi, remettre en cause la légitimité de leur avis et celle des associations qui les représentent, tout en suggérant un certain immobilisme.

Au nom de l'association Gardez les Caps, opposée au projet de la baie de Saint-Brieuc, je tiens à apporter un démenti à ces propos et quelques précisions.

Notre association regroupe un échantillon varié et représentatif de la population. Nos membres, pour la majorité d'entre eux, sont nés en Côtes d'Armor, y travaillent, y vivent et y votent. Issus d'horizons divers, quelque soit leur classe d'âge, leur appartenance politique, sociale ou professionnelle, leur proximité ou leur éloignement du littoral, ils ont pour point commun un profond attachement à la région et la conviction que le projet lui sera néfaste. Je tiens même à préciser que très peu de nos membres sont directement concernés par un point de vue sur les futures éoliennes. Cela étant dit, les habitants du littoral, qui seront situés aux premières loges, participent tout comme les autres à la vie et aux finances locales. Ils ont le droit de s'exprimer sans être rejetés.

S'il s'agit de combattre les intérêts particuliers, alors le consortium Ailes Marines dont l'objet est purement financier, devrait être le premier mis en cause et non les habitants ou les amoureux de ce littoral qui défendent un patrimoine commun reconnu tant en France qu'à l'étranger.

Concernant la légitimité d'intervention des citoyens et leur renvoi souhaité au silence, je conçois qu'il soit plus facile de décider unilatéralement de ce qui est Bien pour les administrés que de leur demander leur avis. Néanmoins, ils peuvent parfois faire preuve de clairvoyance et tout simplement de bon sens quant à leur avenir et leur cadre de vie.

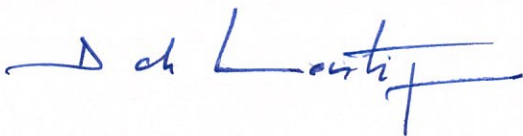
A propos d'immobilisme, je précise que l'association Gardez les Caps a un double objet : la préservation de l'environnement et le développement économique harmonieux. Il nous semble que c'est l'administration au sens large, plus que les associations, qui a contribué à la sanctuarisation de la côte par tout un ensemble de mesures tatillonnes, interdictions diverses et règlementations inadaptées. Il est étonnant, qu'aujourd'hui et subitement, elle applaudisse à la création d'une énorme infrastructure industrielle.

Si ce projet nous semblait porteur, nous serions les premiers à nous en féliciter. Mais tel n'est pas le cas. Il existe, en Bretagne, tout un ensemble de jeunes entreprises qui recherchent, désespérément, des soutiens et quelques fonds pour se développer. Les montants qui leur seraient nécessaires sont anecdotiques en comparaison des investissements publics nécessaires à la création de l'usine éolienne.

Je transmets ce courrier à Monsieur Dubout, Président de la CDDP, lui demandant qu'en réponse à votre intervention il soit fait écho de la véritable nature et des objets de Gardez les Caps qui, je le répète, ne défend aucun intérêt particulier mais le patrimoine commun et l'intérêt général.

Je serais heureux de vous rencontrer afin de faire votre connaissance et vous présenter notre association. Je sais que la permanence que vous tenez régulièrement à Matignon est très suivie et je ne voudrais pas prendre de votre temps au détriment de ceux qui viennent spécialement vous voir. Je suis à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous.

Je vous prie de croire, Madame la Conseillère à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique de Lantivy

PS : Ultime précision. Je n'ai strictement aucun intérêt personnel à lutter contre ce projet. La maison que je possède à Plévenon n'est pas concernée par l'implantation des éoliennes en mer. Par ailleurs, je ne brigue, et ne compte briguer, aucun mandat électoral.